

Informations Communales

03/2020

Diffusion à l'ensemble
de la commune

Administration communale – Case postale 117 – 2882 St-Ursanne – 032 461 31 28



Cadastr

Aux propriétaires de biens-fonds de la Commune

La République et Canton du Jura a décidé de mettre à jour les données de la mensuration officielle de l'ensemble du territoire communal. Ces travaux ont été confiés au **bureau technique Brunner Sàrl** et consistent à adapter les éléments de la mensuration officielle en vigueur aux nouvelles normes fédérales.

Selon la loi fédérale sur la géoinformation (Lgé):

Les titulaires de droits sur des biens-fonds sont tenus d'assister les tiers mandatés par le canton lors de la saisie et de la mise à jour de géodonnées de base. Ils doivent notamment garantir à ceux-ci **l'accès aux immeubles privés** (uniquement à l'extérieur des bâtiments).

L'équipe de terrain devra **pénétrer dans votre propriété** pour mener à bien ces travaux qui débuteront **dès le mois de février 2020** et s'étaleront jusqu'au mois d'octobre 2021.

Toutes les précautions seront prises pour occasionner le moins de dérangement possible. Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, nous vous prions de prendre contact avec le bureau Brunner Sàrl à Porrentruy (032 / 466 21 42 ou info.btb@bluewin.ch).

Saint-Ursanne, le 12 février 2020

www.closdudoubs.ch

administration@closdudoubs.ch

Page | 1/1

Informations Communales

03/2020

Diffusion à l'ensemble
de la commune

Administration communale – Case postale 117 – 2882 St-Ursanne – 032 461 31 28



Cadastr

Aux propriétaires de biens-fonds de la Commune

La République et Canton du Jura a décidé de mettre à jour les données de la mensuration officielle de l'ensemble du territoire communal. Ces travaux ont été confiés au **bureau technique Brunner Sàrl** et consistent à adapter les éléments de la mensuration officielle en vigueur aux nouvelles normes fédérales.

Selon la loi fédérale sur la géoinformation (Lgé):

Les titulaires de droits sur des biens-fonds sont tenus d'assister les tiers mandatés par le canton lors de la saisie et de la mise à jour de géodonnées de base. Ils doivent notamment garantir à ceux-ci **l'accès aux immeubles privés** (uniquement à l'extérieur des bâtiments).

L'équipe de terrain devra **pénétrer dans votre propriété** pour mener à bien ces travaux qui débuteront **dès le mois de février 2020** et s'étaleront jusqu'au mois d'octobre 2021.

Toutes les précautions seront prises pour occasionner le moins de dérangement possible. Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, nous vous prions de prendre contact avec le bureau Brunner Sàrl à Porrentruy (032 / 466 21 42 ou info.btb@bluewin.ch).

Saint-Ursanne, le 12 février 2020

www.closdudoubs.ch

administration@closdudoubs.ch

Page | 1/1